

# Association LOHARANO TOKANA

## Gestionnaire du service de l'eau

Commune rurale d'Ampanotokana



### OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- Représenter les usagers pour l'exploitation, la gestion et l'entretien des ouvrages d'accès à l'eau potable.
- Mutualiser et centraliser les moyens humains et financiers.
- Assurer un service efficace pour un accès à l'eau durable et de façon transparente.

La commune rurale d'Ampanotokana est située à 40 km de la capitale Antananarivo. Elle comptait 19 000 habitants en 2018. Sa superficie est de 119 km<sup>2</sup>, soit 29 fokontany répartis sur un rayon de 25 km du chef-lieu. Les habitants vivent principalement de la riziculture, de cultures maraichères (tomates, haricots verts) ou de l'aviculture (poules pondeuses).



Inter Aide intervient dans la région Analamanga depuis 2012 et dans la commune rurale d'Ampanotokana depuis 2016. Son appui inclut la construction de nouveaux ouvrages. Il n'y avait que 5 ouvrages hydrauliques en 2016, contre 36 aujourd'hui. Inter Aide a en effet construit 31 « systèmes », correspondant à 83 bornes fontaines, 5 kiosques et 2 puits équipés de pompes manuelles, 28 branchements privés. Le taux d'accès à l'eau potable atteint 57% de la population de la commune (13 349 usagers).

**Inter Aide accompagne également la commune dans ses missions de maître d'ouvrage des points d'eau.**

### POURQUOI CREER UNE ASSOCIATION D'USAGERS ET QUEL EST SON RÔLE ?

Avant 2016 l'équipe de la mairie ne connaissait pas ses responsabilités en matière de maîtrise d'ouvrage. En conséquence, faute de suivi de la façon dont les ouvrages étaient gérés, certains points d'eau n'étaient pas entretenus et des villages étaient mal desservis car les infrastructures étaient en mauvais état.

Au début de la collaboration avec Inter Aide, un service technique de l'eau et de l'assainissement fut mis en place (en adaptant le [modèle du STEAH de Sadabe](#)). Des Comités eau furent également formés ou renforcés au niveau villageois. Le technicien en charge de ce service, ou ACEAH (Agent Communal de l'Eau, Assainissement et Hygiène), représentait l'équipe communale auprès des usagers et devait réaliser des diagnostics biannuels des ouvrages et évaluer la façon dont les comités les géraient. Mais le STEAH rencontra des difficultés. L'agent ne parvenait pas à réaliser son travail correctement car les comités sont nombreux et les villages éloignés. La commune n'avait pas non plus les ressources afin de payer des indemnités suffisantes au regard de ces contraintes. De ce fait, elle n'a pas pu fidéliser l'agent de suivi à son poste.

Inter Aide proposa alors une alternative en 2018 avec la mise en place d'une association regroupant des représentants de la commune et des usagers. L'association Loharano Tokana remplace d'une part les Comités eau en prenant la responsabilité de l'exploitation des ouvrages, mais elle prend également le rôle de supervision de la gestion, qui se fait à présent de façon mutualisée et coordonnée entre membres de l'Association. A la différence du STEAH d'Ampanotokana, dont le financement dépendait des ressources propres de la commune, l'association, elle, est financée par les usagers qui cotisent à un tarif forfaitaire pour tous les systèmes. La commune lui délègue donc cette mission de service public. Les membres de l'association ne sont pas salariés mais ils sont rémunérés en fonction des missions de suivi qu'ils exercent. Ceci laisse donc plus de marge de manœuvre et permet une meilleure concertation entre la commune et les usagers, premiers concernés et directement impliqués.

## COMMENT S'EST-ELLE MISE EN PLACE ?

### ❖ Officialisation de la création de l'association par arrêté

« **Loharano Tokana** » signifie « *source unique* » : source, puisque c'est une association gestionnaire de l'eau ; unique, car il s'agit d'une seule structure qui regroupe tous les usagers au sein de la commune.

Le choix de ce nom, qui a été proposé par le maire, fut validé unanimement par les représentants des usagers, confirmant ainsi leur volonté de se réunir et de participer ensemble à la gestion et à la prise de décision sur le service de l'eau.

### ❖ Réunion de sensibilisation et présentation de l'organisation aux communautés et représentants des Comités d'eau

### ❖ Formalisation au niveau district

### ❖ Contrat de délégation de gestion (2019-2021) signé par la Commune et la Direction Régionale de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures (DREEH)

### ❖ Opérationnalisation de l'association :

**Formation des membres du bureau** pour faciliter la prise de fonction : vie associative, élaboration de budget et de plan de travail annuel, outils de gestion administrative et financier, etc.

**Recrutement d'un agent de suivi**, responsable du suivi, entretien et réparation des ouvrages, niveau bac+2, salarié de l'association (150 000 Ar/mois + frais de communication 10 000 Ar/mois).

**Achat d'outils et accessoires de rechange** pour l'entretien et la maintenance des ouvrages.



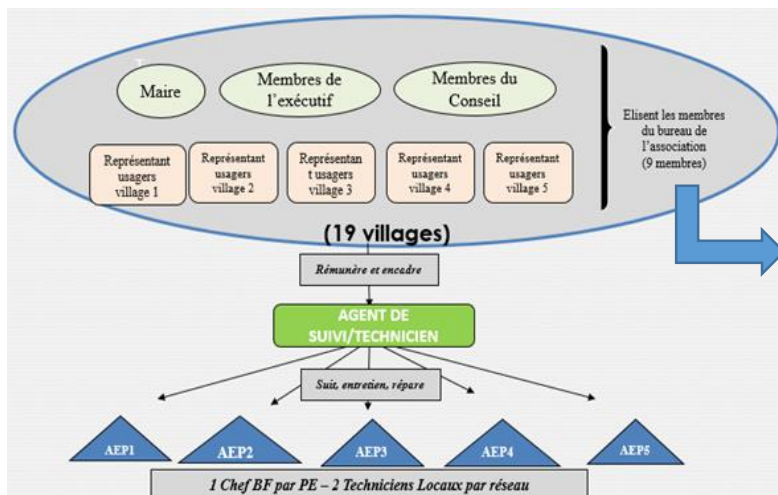
## ORGANISATION ET STRUCTURATION

### Le bureau administratif : acteurs et attributions

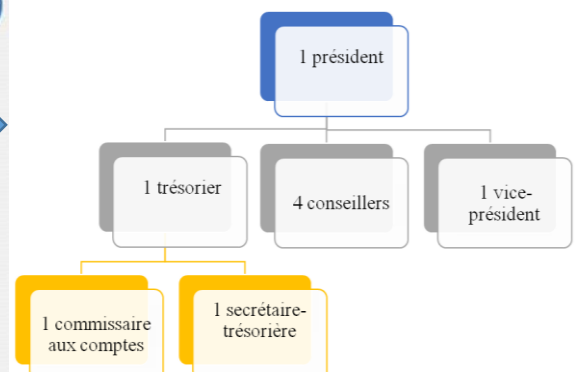
L'association est aujourd'hui constituée de 40 membres : des représentants de chaque système, soit 31 représentants pour chaque adduction gravitaire villageoise (il y a 31 réseaux correspondant à une source, une citerne, une ou plusieurs bornes fontaines), 4 représentants des puits et 2 représentants du système du chef-lieu ([adduction alimentée par pompage solaire](#) dans un puits, alimentant 5 kiosques) ; la commune est aussi représentée via sa trésorière ; à cela s'ajoute les deux employés de l'association – l'agent de suivi et la trésorière de l'association (les autres membres sont bénévoles mais perçoivent une indemnité de 10 000 Ar quand ils sont amenés à réaliser des missions ponctuelles, telles que des visites pour résoudre des conflits d'usages).

Les membres de l'association ont élu un bureau administratif constitué de 9 personnes : 8 membres de l'association + la trésorière de la commune qui est la commissaire au compte de l'association.

### Composition de l'association



Lien de l'association avec la commune



Composition du bureau administratif de l'association

### Un Agent de suivi appelé « Teknisiana foibe »

Les membres du bureau se chargent du fonctionnement de l'association. L'Agent de suivi quant à lui est le technicien principal. Il est salarié de l'association.

*Au niveau villageois, il n'y a plus de Comités mais des Chefs de bornes fontaines en charge de l'entretien des bornes et de la collecte des cotisations, ainsi que des Techniciens locaux pour l'entretien et la réparation au niveau villageois.*

Les rôles de l'Agent de suivi sont les suivants :

- **Faire des visites de chaque ouvrage avec les Chefs de bornes fontaines,**  
Chaque visite implique un suivi exhaustif : de la source aux bornes fontaines, en passant par l'inspection des canalisations, des réservoirs et autres ouvrages.  
Il s'agit aussi de vérifier la protection des aires de captage : aménagements pare-feu, canaux ceinturant les captages et permettant l'évacuation des eaux de pluies, clôture des ouvrages, respect de ces mesures de protection par les villageois, etc.
- **Entretien et réparer les ouvrages avec l'aide des Techniciens locaux par système ;**
- **Effectuer l'entretien des communs : nettoyage de la citerne et de la source au niveau de la boîte de captage ;**
- **Préparer et diriger l'Assemblée générale annuelle pour le bilan des activités accomplies et la proposition de budget pour l'année suivante ;**
- **Organiser la réunion avec les usagers pour la restitution de la situation au niveau local ;**
- **Informé et sensibiliser les usagers sur le maintien et l'entretien des ouvrages (se fait souvent lors des réunions) ;**
- **Faire les relevés de compteurs au niveau des branchements privés pour les systèmes ruraux et celui du chef-lieu.**

### Techniciens locaux

Chaque système dispose de 2 techniciens locaux.

L'association gère 31 systèmes actuellement, les techniciens locaux sont donc au nombre de 62.  
Ils ont pour rôle d'aider l'agent de suivi à entretenir et réparer les ouvrages.

### Chefs de bornes fontaines ou Fontainiers

- Sont responsables de l'entretien courant et du nettoyage des bornes fontaines (pour les systèmes villageois) ou des kiosques (pour le système du chef-lieu) ;
- Collectent les cotisations annuelles des usagers ;

**ou**

- Assurent le paiement par bidon des usagers aux points d'eau /kiosque (prix d'un bidon : 100 Ar).

### Une Trésorerie

Le trésorier ou la trésorière a la responsabilité de la gestion financière de l'association :

- Reçoit les cotisations annuelles des usagers et les verse à l'OTIV (organisme de microfinance) pour pouvoir payer les indemnités des Techniciens locaux, des Chefs de bornes et Agents de suivi pour l'entretien d'ouvrages.
- Reçoit les recettes collectées par les Fontainiers ou Chefs de bornes et des branchements privés.
- Economise une partie des recettes pour l'extension et la réhabilitation des ouvrages (en l'occurrence, en ce moment pour celui du chef-lieu de la commune, en cours de rénovation).
- Suit le budget de l'association.

### FINANCEMENT de Loharano Tokana

Le financement des activités de l'association se fait par la cotisation des usagers, avec un tarif forfaitaire à tous les systèmes et mutualisé sur un compte unique.

L'association agit comme délégataire du service public, à la différence d'un STEAH dont la gestion est déléguée au Comité eau. De plus, les membres de l'association, hormis le trésorier ou la trésorière, ne sont pas des salariés de la commune. Ce sont des bénévoles qui reçoivent cependant une indemnité à chaque mission de suivi-entretien des ouvrages.

### MODALITES FINANCIERES

- Cotisation forfaitaire par borne fontaine : 132 000 Ar/an collecté par le chef de borne, versé intégralement à la trésorière de l'association, sécurisé sur compte OTIV.
- Paiement volumétrique pour les 5 kiosques du système de pompage solaire au chef-lieu de la commune et les branchements privés (5Ar/L).
- L'Agent de suivi est payé 200 000 Ar par mois et la secrétaire 100 000 Ar/mois.
- Les Techniciens locaux par systèmes sont rémunérés 20 000 Ar par an.

# LE QUOTIDIEN DES MISSIONS DE GESTION ET DE SUIVI



Réunion des membres de bureau et des représentants communaux

- 2 réunions par an avec les représentants de chaque ouvrage pour réaliser des bilans annuels du suivi de l'entretien et établir le budget pour l'année suivante
- Suivi du paiement des cotisations à la date fixée (fin Juillet) et sécurisation des fonds sur un compte bancaire dont les mandataires sont le vice-président et la trésorière.
- Redevabilité : 2 Assemblées Générales par an : prévision des dépenses, restitution, évaluation, rapport semestriel auprès de la commune.

## REPARTITION DES RÔLES ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

COMMUNE	ASSOCIATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des autorités communales dans la prise de décision, la sensibilisation et la résolution de conflit,</li> <li>- Participation aux assemblées générales de l'association,</li> <li>- Audit de la gestion financière,</li> <li>- Suivi global du respect du contrat de délégation.</li> </ul>	<p>GESTION DE TOUS LES OUVRAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation et suivi,</li> <li>- Entretien et réparation sans coûts supplémentaires pour les usagers,</li> <li>- Appui des communautés et animation de réunions,</li> <li>- Collecte des cotisations avec le pouvoir de sanctionner les réfractaires (coupure d'eau).</li> </ul>



Pompe à Motricité Humaine



Borne fontaine



Kiosque dans le chef-lieu d'Ampantokana

## RESULTATS

- Adhésion à l'association de tous les systèmes construits par Inter Aide (31 ouvrages au total).
- Taux de recouvrement des cotisations en 2020 : 100%, soit les usagers de 85 points d'eau sur 85 qui ont payé la totalité des cotisations.
- Entretien/réparation des ouvrages en temps voulu.
- Transparence de la gestion financière.

## DEFIS

- Réticence des usagers des 5 anciens systèmes à intégrer l'association : non reconnaissance de la maîtrise d'ouvrage communal.
- Faible implication de la commune dans l'application des règlements communaux (en particulier des sanctions en cas de non-règlement des cotisations).
- Autonomisation de l'association en matière d'organisation.

## PERSPECTIVES

- Poursuite des séances de sensibilisation au niveau des communautés réticentes en coordination avec la DREAH.
- Renforcement de la capacité de l'association sur la gestion d'un système à paiement volumétrique et de branchements privés.
- Formation de l'Agent de suivi et d'autres Techniciens sur la plomberie.